



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des anciens combattants

ACVA



NUMÉRO 044



1^{re} SESSION



42^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mercredi 22 février 2017

Président

M. Neil Ellis

Comité permanent des anciens combattants

Le mercredi 22 février 2017

• (1540)

[Traduction]

Le président (M. Neil Ellis (Baie de Quinte, Lib.)): Bonjour. Je déclare la séance ouverte.

Je m'excuse auprès de nos témoins. Nous avons un vote à la fin de la période des questions, alors nous commençons une dizaine de minutes en retard.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité étudie la santé mentale et la prévention du suicide chez les vétérans. Les témoins d'aujourd'hui sont du ministère de la Défense nationale. Nous accueillons la capitaine Langlois, directrice, Gestion du soutien aux blessés, et le commodore Sean Cantelon, directeur général, Services de bien-être et moral des Forces canadiennes.

Nous allons commencer avec la déclaration liminaire de 10 minutes, puis nous passerons aux questions.

Bienvenue, et merci de votre présence ici aujourd'hui. La parole est à vous.

Commodore Sean Cantelon (directeur général, Services de bien-être et moral des Forces canadiennes, ministère de la Défense nationale): Merci, monsieur le président.

Bonjour, monsieur le président et mesdames et messieurs les membres du Comité. Je suis le commodore Sean Cantelon.

À titre de directeur général des Services de bien-être et moral pour les Forces armées canadiennes, je suis responsable d'un éventail de programmes et de services visant à appuyer la préparation opérationnelle des FAC dans des domaines tels que la condition physique, les sports, la promotion des loisirs et de la santé, à la fois dans les bases et les escadres du Canada et durant les opérations de déploiement.

Cela va des services financiers et bancaires offerts par la Financière SISIP aux programmes et services de santé mentale pour les membres des FAC et leur famille par l'entremise de divers Fonds « Appuyons nos troupes », y compris le Fonds Sans limites et le Fonds pour les familles des militaires.

Je suis aussi le directeur général en chef du personnel militaire qui est responsable des services de soutien aux blessés et des services de transition à la retraite et, à ce titre, j'ai travaillé en étroite collaboration avec le brigadier-général Dave Corbould à la retraite qui a mis au point le renouvellement de l'Unité interarmées de soutien du personnel, ou l'UISP.

[Français]

Je suis accompagné aujourd'hui de la capitaine de vaisseau Marie-France Langlois, directrice de la Gestion du soutien aux blessés, laquelle représente également l'Unité interarmées de soutien du personnel. La capitaine de vaisseau Marie-France Langlois est une ancienne commandante de l'Unité interarmées de soutien du personnel. En sa qualité actuelle, elle dirige le renouvellement des

services de transition pour la libération des membres des Forces armées canadiennes.

[Traduction]

Je suis très heureux de parler aujourd'hui des programmes et services de transition offerts aux militaires des Forces armées canadiennes qui font la transition à la vie civile. Ces programmes et services sont souvent offerts conjointement par les Forces armées canadiennes et Anciens Combattants Canada, à l'aide d'organisations tierces sans but lucratif.

Les FAC abordent le sujet de la transition de la vie militaire à la vie civile selon un point de vue général qui englobe l'ensemble de la collectivité militaire, dont les militaires de la Force régulière et de la Force de réserve, les anciens combattants et leur famille. En moyenne, 10 000 membres de la Force régulière et de la Force de réserve quittent chaque année les Forces armées canadiennes. De ce nombre, 16 % en moyenne sont libérés pour des raisons médicales. Il s'agit d'une donnée importante, puisque les membres qui quittent les Forces armées canadiennes ou qui obtiennent leur libération pour des raisons médicales ont souvent besoin de services uniques.

Un certain nombre de services est offert à nos membres et je vais vous en présenter quelques-uns. Avant de continuer, toutefois, j'aimerais préciser que la majorité des programmes que je présenterai aujourd'hui sont offerts à tous les membres de la Force régulière et de la Force de réserve, peu importe la raison de leur libération des Forces armées canadiennes.

[Français]

Depuis 1978, les Forces armées canadiennes offrent au personnel militaire en transition un séminaire de deux jours sur le Service de préparation à une seconde carrière, qui est organisé dans chaque base et chaque escadre militaire. Ces séminaires se penchent sur des sujets tels que les pensions, les avantages sociaux, les procédures de libération, les défis psychologiques liés à la transition et les services et avantages administrés par Anciens Combattants Canada. Un séminaire d'une journée supplémentaire est fourni précisément aux membres libérés pour des raisons médicales.

Dans tous les séminaires, la présence des conjoints est vivement encouragée.

• (1545)

[Traduction]

Le Régime d'assurance-revenu militaire offre des avantages à tous les membres des FAC qui quittent l'armée pour des raisons médicales. Ils peuvent recevoir une aide au revenu pendant un maximum de 24 mois, et jusqu'à 64 mois s'ils ne sont pas en mesure de retourner au travail. Les militaires qui quittent l'armée de leur propre gré sont aussi admissibles aux mêmes avantages que s'ils avaient été jugés totalement invalides.

Un volet de ce programme est le Programme de réadaptation professionnelle qui permet aux participants de restaurer ou d'établir leur capacité professionnelle pour les préparer à gagner leur vie adéquatement au sein de l'effectif civil. Ce programme met l'accent sur les compétences des membres des FAC ou des anciens combattants qui sont libérés, leurs intérêts, leurs restrictions médicales, et la viabilité économique du régime qu'ils ont choisi pour les aider à préparer leur avenir. Le soutien au Programme de réadaptation professionnelle peut commencer jusqu'à six mois avant leur libération des Forces armées canadiennes.

De la même façon, Anciens Combattants offre également une série de programmes d'aide au revenu et de réadaptation sociale. Des efforts considérables sont actuellement déployés pour mieux aligner et harmoniser les programmes des Forces armées canadiennes et d'Anciens Combattants afin d'assurer une transition en douceur vers la vie civile pour tous les membres des FAC.

Au-delà de ce travail interne dont j'ai fait mention, les Forces armées canadiennes collaborent aussi étroitement avec des organismes tiers pour aider les militaires en transition, les anciens combattants et leur famille. Nous continuons à élargir nos relations avec plusieurs établissements d'enseignement partout au pays qui souhaitent mieux comprendre les compétences et la formation du personnel militaire en vue d'offrir des équivalences dans un éventail de programmes d'études dans leur établissement.

Un exemple est le Programme d'aide à la transition qui travaille avec plus de 200 employeurs qui appuient les militaires afin de les aider à trouver un emploi valorisant. Il y a actuellement plus de 5 000 membres inscrits et plus de 1 200 employés. C'est en vue d'atteindre l'objectif de 10 000 emplois en 10 ans.

La réussite de la transition à la vie civile est une priorité de mon organisation et s'inscrit également dans la stratégie globale de prévention du suicide des FAC, qui est actuellement élaborée et intégrée dans un éventail d'initiatives visant à prévenir les suicides. Pour aider à promouvoir des transitions efficaces et efficaces, nous travaillons en étroite collaboration avec Anciens Combattants Canada afin d'éliminer les obstacles, de sensibiliser les militaires et leur famille aux ressources et à l'appui appropriés, de promouvoir la recherche et les réponses factuelles et d'élaborer des programmes et des initiatives de soutien aux politiques, aux protocoles et à l'orientation.

[Français]

Nous travaillons aussi activement avec Anciens Combattants Canada pour améliorer les services aux anciens combattants offerts par nos organisations grâce à une stratégie nationale conjointe de transition de carrière et d'emploi. Cette stratégie repose sur une approche pangouvernementale et compte élargir sa portée de façon à inclure d'autres organismes gouvernementaux, notamment Emploi et Développement social Canada, Service Canada, la Commission de la fonction publique et bien d'autres, dans le but de miser sur les ressources et les programmes existants pour appuyer les militaires et les anciens combattants en transition.

[Traduction]

La prestation des services de transition des Forces armées canadiennes et d'Anciens Combattants se fait par l'entremise de l'Unité interarmées de soutien du personnel, qui comprend huit quartiers généraux régionaux, 24 centres intégrés de soutien du personnel et sept emplacements satellites un peu partout au pays et un quartier général à Ottawa. L'UISP dessert le personnel de la Force régulière et de la Force de réserve, ainsi que leur famille et les familles des militaires tombés au champ d'honneur.

L'UISP et les CISP sont considérés comme un guichet unique où les personnes malades ou blessées peuvent recevoir des conseils, du soutien et de l'assistance non seulement du personnel militaire qui assure la prestation des programmes et supervise les CISP, mais aussi du personnel d'Anciens Combattants qui est situé au même endroit que les FAC dans les CISP.

Les FAC se sont engagées à continuer d'améliorer la prestation des services et les soins aux malades et aux blessés, et c'est pourquoi nous travaillons en étroite collaboration avec Anciens Combattants pour améliorer les programmes et les services. De nombreux aspects de la prestation des services d'Anciens Combattants et des FAC sont étroitement interreliés, et le personnel des deux organisations travaille ensemble à tous les niveaux afin de fournir des conseils et de l'assistance.

Parmi ses autres programmes, l'UISP est également responsable du Programme de soutien social aux victimes de stress opérationnel, ou SSVSO, un programme conjoint d'ACC et des FAC qui offre un soutien précieux aux militaires, aux anciens combattants et aux familles. L'objectif du programme de SSVSO est de s'assurer que les pairs, dès qu'ils font appel au système de soutien par les pairs, bénéficient du soutien reposant sur l'expérience vécue pour les guider vers les programmes et les services qui peuvent les aider à se rétablir. Depuis 2001, le programme de SSVSO a aidé de nombreux pairs à accepter leur nouvelle réalité.

Monsieur le président, merci de m'avoir donné l'occasion de prendre la parole aujourd'hui. La capitaine Langlois et moi répondrons avec plaisir aux questions du Comité.

• (1550)

Le président: Merci.

Nous allons commencer avec M. Kitchen.

M. Robert Kitchen (Souris—Moose Mountain, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci, commodore et capitaine, de servir notre pays et d'être ici aujourd'hui. Je vous en suis reconnaissant.

Nous avons beaucoup entendu parler de la perte d'identité dans le cadre de nos discussions sur la maladie mentale. Je me demande si vous pourriez nous dire... Y a-t-il un moment quelconque, au sein de l'UISP, où la perte d'identité est relevée et où l'on aborde le problème?

Cmdre Sean Cantelon: Je vais demander à la capitaine Langlois de répondre à la question, car elle a assumé le commandement de l'UISP et pourra mieux vous répondre.

Capitaine de vaisseau Marie-France Langlois (directrice, Gestion du soutien aux blessés, ministère de la Défense nationale): Je pense que l'important, c'est de maintenir les rapports entre l'ancienne unité et le militaire, s'il le souhaite. C'est quelque chose que nous encourageons pour nous assurer que la communication entre les commandants des différentes unités opérationnelles dans la région reçoit du soutien, par l'entremise de cette approche.

C'est évidemment difficile pour ceux qui ont des blessures physiques connues. Je pense qu'en instaurant un lien de confiance avec le membre à qui nous venons en aide, nous pourrions mieux communiquer.

M. Robert Kitchen: Vous avez parlé de « confiance ». Cela semble être un autre aspect. Les témoins nous ont beaucoup parlé de la confiance.

Je reviens encore une fois à la perte d'identité. Ces soldats, marins et aviatrices disent avoir perdu leur identité. On leur a enlevé leur identité, que ce soit en raison d'une blessure physique ou mentale. J'évalue la situation du point de vue des soins de santé. Je regarde la situation et je me dis ceci: « Eh bien, comment pouvons-nous améliorer ces soins? Ne pouvons-nous pas intégrer ces soins d'entrée de jeu dans le cadre du programme? »

Plus tôt, nous avons discuté de la prestation des services et de la possibilité d'offrir des services dès que les gens entrent dans les forces armées. Lorsque nous parlons d'essayer d'offrir des traitements à nos militaires, tout en tenant compte de la perte d'identité et de la confiance, nous devons nous assurer que ces services sont assurés par les FAC, conjointement avec ACC.

Cmdre Sean Cantelon: Premièrement, je vais parler de quelques-uns des changements que le brigadier-général Dave Corbould a apportés lorsqu'il était le commandant de l'UISP.

L'équipe était fermement déterminée à instaurer un sentiment d'appartenance à l'unité au sein des Forces canadiennes, où les membres sentent qu'ils font partie intégrante de l'équipe, de l'unité. Nous avons réussi à créer ce sentiment d'appartenance en apportant des ajustements aux pouvoirs et à l'unité. C'est une unité qui est responsable de ses membres et qui a des pouvoirs et des responsabilités. Cela crée des liens.

Deuxièmement, pour revenir à la question plus générale, à savoir la confiance, cela nous ramène au dialogue soutenu que nous tenons et qui a donné d'excellents résultats. Tout commence avec la santé mentale, et il n'y a rien de mal à dire, « j'ai eu une mauvaise journée », car il faut ensuite établir cette relation au sein de la culture.

La journée Bell Cause pour la cause est peut-être une journée que nous appuyons au sein des Forces canadiennes, mais nous favorisons également un changement complet de culture en vue d'offrir des soins continus aux malades ou aux blessés afin que la fragilité dans l'unité dont certains témoins et vous avez parlé n'existe plus. Ce changement de culture est en train de se faire en ce moment.

M. Robert Kitchen: Merci.

Je vais vous demander si vous pouvez nous fournir des chiffres.

Pouvez-vous nous dire quel est le pourcentage de personnes qui ont intégré l'UISP qui sont aux prises avec des problèmes de santé mentale?

Captv Marie-France Langlois: En fait, l'Unité interarmées de soutien du personnel doit gérer des contraintes à l'emploi pour raisons médicales. Nous gérons le pronostic, et non pas le diagnostic, si bien que nous ne connaissons pas l'état de santé d'un membre. Ce sont des renseignements que les services de santé des Forces canadiennes peuvent peut-être fournir.

M. Robert Kitchen: Assurez-vous un suivi ou conservez-vous des données concernant les gens qui ont fait appel à l'UISP et qui se sont suicidés?

Captv Marie-France Langlois: Là encore, on assure le suivi par l'entremise...

Cmdre Sean Cantelon: Vous avez entendu le témoignage d'une personne qui a parlé du suivi assuré par les Forces canadiennes des membres du personnel qui ont été libérés. Ce processus est centralisé par l'entremise de registres centraux.

De toute évidence, si quelqu'un est membre de cette unité ou est sous la responsabilité de cette unité, l'unité est au courant. Il n'incombe pas à l'UISP d'assurer ce suivi. Les renseignements

concernant ces membres proviennent d'un autre secteur au ministère, mais nous assurons le suivi des soins et de l'alimentation des personnes sous notre responsabilité.

● (1555)

M. Robert Kitchen: Merci.

Dans votre exposé, vous avez mentionné un programme qui est offert aux gens pour les éduquer sur les prestations de retraite, les procédures de libération, etc.

Je me rappelle lorsque j'ai été élu député pour la première fois. J'ai dû assister à une séance d'information obligatoire de deux jours. J'ai trouvé les renseignements très utiles — et il y en avait beaucoup —, mais cela semblait entrer par une oreille et sortir par l'autre parfois, et je ne pouvais rien y faire.

L'une des questions que j'ai posées est si c'était possible d'offrir cette séance d'information à nouveau, un mois ou deux plus tard. Ce processus est-il...

Cmdre Sean Cantelon: Absolument, 2, 3 ou 10 fois. Nous encourageons les gens à suivre ces séances au moins cinq ans avant leur libération prévue, puis ils peuvent en suivre d'autres plus tard. Nous travaillons à améliorer la disponibilité de ces séances. C'est un processus optionnel pour tous les membres des Forces armées canadiennes. Nous les offrons à toutes les bases au pays. J'en ai moi-même suivi deux, même si je n'entends pas quitter les forces demain.

C'est exactement l'argument que vous avez fait valoir. Pour veiller à ce que les membres ne souffrent pas et disent, « je n'ai pas entendu parler de cela », ils ont l'occasion de suivre d'autres séances. Il n'y a pas de limite imposée au nombre de séances auxquelles ils peuvent assister qui sont offertes par le Service de préparation à une seconde carrière, ou SPSC.

Le président: Merci.

Madame Lockhart.

Mme Alaina Lockhart (Fundy Royal, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je trouve votre témoignage très intéressant. Nous avons déjà discuté ensemble dans le cadre de notre étude sur la prestation des services également. Nous avons des points de vue contradictoires concernant l'UISP et sa fonctionnalité. D'une part, nous parlons du fait que l'unité est considérée comme étant un guichet unique et que chaque porte est la bonne. Nous entendons d'autres professionnels de la santé dire que c'est l'approche qu'adoptent de nombreux modèles en matière de santé mentale à l'heure actuelle. Et d'autre part, nous avons des témoignages contradictoires de personnes qui disent que cette approche ne fonctionne pas bien et que des gens glissent entre les mailles du système.

Quels sont les défis qu'il faut relever? De toute évidence, les gens sont en transition et c'est une période difficile pour eux, mais y a-t-il des secteurs précis où nous savons que nous pouvons nous améliorer? C'est là où les suicides surviennent. Les gens glissent entre les mailles du système et ne sont pas réceptifs à certains services à leur disposition.

Captv Marie-France Langlois: Je pense qu'il est très important de régler les problèmes relativement à la transition des membres des FAC vers la vie civile. Nous travaillons très fort avec Anciens Combattants pour améliorer nos différents programmes.

Anciens Combattants jouera un rôle tôt dans le processus, probablement lorsqu'un avis est émis selon laquelle une décision de libération a été prise. Nous nous employons à simplifier et à réduire les formalités administratives. Nous travaillons à élaborer un projet pilote et à offrir du soutien encadré. C'est pour donner suite à la recommandation de l'ombudsman, où il parle de services de conciergerie. Ce soutien encadré est intéressant.

Par exemple, l'UISP adapte les services aux besoins des gens. Grâce à ce soutien encadré, qui relèvera d'ACC, conjointement avec les FAC, on tiendra compte des besoins des gens. Si quelqu'un a des besoins moins complexes, par exemple, il pourra avoir accès au portail. Si une personne a besoin d'aide pour remplir les formulaires et connaître les ressources disponibles, alors il serait approprié de lui offrir le soutien d'un agent. Il pourrait être préférable de faire appel à un gestionnaire de cas pour certains membres qui ont des besoins plus complexes durant leur transition.

À l'heure actuelle, il y a beaucoup... Nous faisons partie de différents groupes pour examiner le nouveau modèle de transition. Cela inclut les transitions qui se font en début de carrière. Lorsque nous parlons de séminaire ou de réseau, nous parlons des débuts, de la première affectation d'un membre. Il recevra de la formation concernant les responsabilités financières à long terme, pour qu'il soit au courant des formations en matière d'épanouissement personnel lorsqu'ils feront leur transition.

L'application Mon dossier ACC sera disponible plus tôt. Beaucoup d'efforts seront déployés pour améliorer ce portail.

De toute évidence, il y a toujours place à l'amélioration. Nous prenons les commentaires des anciens combattants et des membres des FAC très... Il est très important pour nous de les informer des changements de politiques, des programmes et des services.

• (1600)

Mme Alaina Lockhart: Vous avez parlé de discuter plus tôt avec les membres de la transition. On nous a dit que ce qui revient constamment entre autres, c'est la perte d'identité, alors je pense qu'il est très important que vous parliez avec les membres de cette transition.

Qu'entend-on par plus tôt? C'est évidemment pour les retraites planifiées et ce genre de choses.

Cmdre Sean Cantelon: Une partie des activités de mon organisation est liée aux Services financiers du RARM. L'un des aspects, outre la gestion de ce programme d'assurance, est l'offre de conseils en matière de finances et d'investissement.

Il y a deux ans, nous avons embauché M. David Chilton, auteur du livre *Un barbier riche*, pour la tenue d'une campagne d'éducation. Un de nos anciens cadres supérieurs, un militaire à la retraite très dynamique, organise ce qu'il appelle les « discussions de Pierre » selon le format des conférences TED. Il parcourt le pays pour offrir de l'éducation financière aux gens. C'est tout un défi. Il n'est jamais trop tard, mais il est plutôt difficile d'apprendre, 20 ans plus tard, qu'il aurait été bon de savoir ou de faire certaines choses. Ce sont des services continus que nous offrons pour améliorer les connaissances à cet égard.

Nous collaborons étroitement avec Anciens Combattants Canada pour trouver le moment idéal d'offrir un soutien encadré pour accroître la sensibilisation des gens afin d'éviter que ces services soient offerts trop tard ou trop tôt, comme votre collègue l'a indiqué. Nous avons d'ailleurs mené des projets pilotes, dont la capitaine a parlé. Cela devrait aider à régler les problèmes liés à l'identité.

Souvent, la perte d'identité découle d'un manque de compréhension et de connaissances. Tandis que nous cherchons à démystifier ce processus, qui peut être plutôt déconcertant... Beaucoup de gens s'enrôlent dans les Forces. On constate qu'après leur instruction élémentaire, ils n'ont pas tendance à penser à leur libération, mais plutôt au moment où ils seront aux commandes d'un char d'assaut ou à leur déploiement en mer à bord d'un navire.

Nous voulons les aider à composer avec cela. Nous offrons actuellement un large éventail d'activités. Nous collaborons avec nos collègues d'Anciens Combattants Canada pour apporter des améliorations qui seront annoncées lorsque ce sera terminé. Nous avons traité du projet pilote, et le soutien encadré est un exemple parfait.

Mme Alaina Lockhart: Je viens de recevoir ce document, *Le Guide sur les prestations, les programmes et les services à l'intention des membres actifs et retraités des Forces canadiennes et de leur famille*. Je crois que nous ne l'avions jamais vu auparavant. Je me demande s'il peut être intégré aux témoignages. C'est un document relativement nouveau; il date du mois d'octobre. Est-il distribué et utilisé à grande échelle? Est-il accessible en ligne?

Le président: Je suis désolé, mais je vous demanderais d'être brefs. Le temps alloué pour cette intervention sera bientôt écoulé.

Captv Marie-France Langlois: Ce guide, qui est disponible en ligne, a été mis à jour plusieurs fois. Nous veillerons à vous en fournir un exemplaire.

Cmdre Sean Cantelon: Nous en fournissons également des exemplaires à l'occasion de chacun des séminaires du SPSC. Les gens peuvent alors le consulter; nous leur donnons un exemplaire d'avance.

Le président: Parfait. Si vous pouviez l'envoyer au greffier, nous vous en serions reconnaissants.

Madame Mathyssen.

Mme Irene Mathyssen (London—Fanshawe, NPD): Merci, monsieur le président.

Merci beaucoup d'être ici et de nous aider dans notre étude des enjeux liés à la santé mentale et au suicide.

Capitaine Langlois, vous avez parlé de la collaboration avec ACC pour l'amélioration des programmes de la simplification des formalités. Je me demande si vous pouviez donner un exemple des contraintes que vous pourriez avoir observées à l'UISP quant à l'atteinte de cet objectif. Y a-t-il quelque chose qui vous empêche d'atteindre vos objectifs, ou est-ce que tout se passe bien?

Captv Marie-France Langlois: Les FAC et Anciens Combattants Canada collaborent sur plusieurs fronts.

Le programme de conversion des compétences est un excellent exemple. Lorsqu'un membre des FAC entreprend la transition de la vie militaire à la vie civile, on constate souvent que les compétences militaires se transposent difficilement dans une profession civile. Actuellement, les FAC travaillent en étroite collaboration avec EDSC et Anciens Combattants Canada à la création d'un portail de conversion des compétences appelé « GPM à CNP », c'est-à-dire Groupe professionnel militaire à Code national des professions. Cela suscite beaucoup d'enthousiasme, car ce portail est appelé à croître. Notre objectif à long terme est d'y intégrer un volet de formation, de le lier aux établissements d'enseignement. Nous y travaillons déjà.

Le site d'EDSC comprend déjà un outil de conversion des compétences, mais c'est une chose à laquelle nous tenons. Les sites Web des FAC, d'EDSC et d'ACC sont tous liés. Cet outil aidera les membres des FAC à effectuer la transition. C'est un excellent exemple du travail que nous faisons.

• (1605)

Mme Irene Mathysen: Dans leurs témoignages, plusieurs anciens combattants ont indiqué qu'ils ont le sentiment d'avoir été dépouillés de leur identité et d'avoir été poussés à quitter la vie militaire et qu'ils se sentent abandonnés.

Selon vous, cet outil de conversion des compétences les aidera-t-il à retrouver un nouveau sentiment d'identité ou le sentiment d'être de nouveau utiles? Je suppose que l'essentiel est de se sentir utile et valorisé.

Captv Marie-France Langlois: L'outil ne sera pas uniquement utilisé pour la transition; il servira également au recrutement et au maintien en poste.

Une personne ayant un métier quelconque peut, lorsqu'elle sait comment ses compétences se traduisent dans la vie civile, décider en début de carrière de perfectionner ses connaissances dans ce domaine. Donc, en ce qui concerne l'identité, je suis certaine que ce sera avantageux.

Mme Irene Mathysen: Merci.

Commodore, vous avez parlé d'un changement de culture. Pourriez-vous aborder d'autres aspects de la culture militaire qui empêchent d'optimiser l'aide offerte aux anciens combattants qui entreprennent la transition?

Cmdre Sean Cantelon: C'est une question à laquelle il est difficile de répondre. Si j'avais la solution, je passerais pour un génie.

Je suis dans les Forces armées depuis 34 ans. Notre culture et notre approche à l'égard d'un vaste éventail d'activités ont considérablement évolué. Comme partout ailleurs, notre culture est le reflet de la société.

Le chef a été très clair et très ouvert quant aux activités offertes à l'extérieur des Forces. Le général Dallaire a été le premier, évidemment, mais depuis, des officiers des plus hauts échelons et des sous-officiers supérieurs ont parlé ouvertement des difficultés liées à la transition et des problèmes de santé mentale et de réadaptation physique.

Voilà ce que j'entends par une évolution vers une culture ouverte. Auparavant, ces questions faisaient l'objet de discussions privées entre deux ou trois personnes, tandis que maintenant, elles ont lieu de façon plus ouverte. À mon avis, c'est la meilleure chose à faire. En tant que dirigeants des Forces armées canadiennes, nous assumons le rôle de chef de file qui nous incombe et nous essayons de modifier cette culture pour que nos membres n'aient pas ce sentiment d'aliénation et de perte d'identité.

Mme Irene Mathysen: Récemment, nous avons beaucoup entendu parler des opioïdes et de la dépendance qui y est associée. J'ai l'impression que beaucoup d'anciens combattants s'en font prescrire. Avez-vous des préoccupations à cet égard? Je sais qu'ils sont censés être utilisés comme analgésiques, mais serait-il préférable d'avoir recours à d'autres médicaments? Ils sont extrêmement toxicomanogènes, et ils semblent avoir une incidence sur le bien-être et la santé mentale.

Cmdre Sean Cantelon: Je ne suis pas médecin — ni Médecin général —; ce n'est pas mon domaine d'expertise. Je reviens au propos de la capitaine Langlois. L'UIISP connaît le pronostic, c'est-à-

dire les résultats escomptés pour une personne donnée, mais nous ne savons pas quels médicaments sont prescrits ni quelles sont les restrictions médicales. Nous nous concentrons sur la personne elle-même.

Mme Irene Mathysen: Les gens n'évoquent pas une certaine dépendance?

Cmdre Sean Cantelon: Cela relève du secret médical entre ces gens et leur médecin, si j'ai bien compris la question.

Mme Irene Mathysen: Il y a très souvent un rapprochement à faire entre ces problèmes sous-jacents et l'état de préparation et l'adaptation à la vie civile. Je me demandais simplement si vous aviez une idée de cette corrélation. De toute évidence, non.

• (1610)

Le président: Merci.

Monsieur Fraser.

M. Colin Fraser (Nova-Ouest, Lib.): Je vous remercie tous les deux d'être venus aujourd'hui et de nous avoir transmis ces renseignements.

Vous avez mentionné qu'en moyenne, 10 000 membres quittent les Forces armées canadiennes chaque année, dont 16 % pour des raisons médicales. De ce nombre, sait-on combien de personnes libérées souffrent de problèmes de maladie mentale?

Cmdre Sean Cantelon: Je ne crois pas.

Captv Marie-France Langlois: Le Médecin général a peut-être ces renseignements.

M. Colin Fraser: Un des aspects qui a été mentionné — je suis tout à fait d'accord là-dessus; nous avons abordé le sujet dans le rapport sur la prestation de services que nous avons présenté en décembre dernier — était la nécessité d'améliorer l'harmonisation entre les programmes des FAC et ceux d'ACC pour faciliter le plus possible la transition vers la vie civile. Qu'est-ce que cela signifie pour vous? Quels sont les problèmes actuels à cet égard?

Capitaine Langlois, vous avez évoqué la nécessité de combler les écarts, qui est un aspect important. Quelles mesures sont prises actuellement, en particulier pour les programmes des Services de bien-être et moral, pour rendre cette transition plus facile?

Cmdre Sean Cantelon: C'est un des aspects pour lesquels les Services de bien-être et moral ont beaucoup de latitude. Nos activités sont financées par des fonds non publics, ce qui permet au CEMD d'offrir des services tant aux militaires qu'aux membres de leur famille, même lorsque les militaires deviennent des anciens combattants. Nos programmes sont offerts indifféremment aux membres en service et aux anciens combattants. À titre d'exemple, prenons la carte d'identité de santé des Forces canadiennes, un programme à vie qui est offert aux membres et à leur famille, en collaboration avec l'industrie, et qui leur permet d'obtenir des rabais. C'est un exemple d'une situation où nous cherchons à éliminer les disparités entre les membres qui portent l'uniforme tous les jours et ceux qui, du jour au lendemain, cessent de le porter.

Nous consacrons des efforts considérables à de nombreuses activités de ce genre pour qu'à leur libération, les gens puissent aller de l'avant et effectuer une transition en douceur. Nous avons abordé cet aspect. J'ai donné l'exemple du programme de réadaptation professionnelle de l'UISP. Ce programme commence avant la libération pour que le militaire qui range son uniforme et devient un ancien combattant travaille avec le même intervenant en réadaptation professionnelle que lorsqu'il était un membre actif, ce qui permet une transition harmonieuse. C'est un des aspects pour lesquels nous avons éliminé l'écart.

Nous collaborons avec nos collègues d'Anciens Combattants Canada pour régler d'autres lacunes. Je ne peux vous parler des propositions qui ont été faites, mais elles visent à corriger ces lacunes.

M. Colin Fraser: En ce qui concerne les Services de bien-être et moral, avez-vous fait une étude quelconque sur le moral au sein des Forces armées canadiennes? Si oui, comment?

Cmdre Sean Cantelon: Nous avons fait une étude des besoins communautaires, non seulement auprès des membres en service, mais aussi auprès de leur famille — dans le sens large du terme —, et auprès des anciens combattants. Nous venons de terminer la collecte de données. Nous en sommes actuellement à l'analyse et à l'interprétation des données. Je ne peux vous fournir ces renseignements pour le moment, mais nous fournirons au greffier le plus récent sondage, qui démontre que nous satisfaisons aux besoins.

La question du moral est plus complexe. Il s'agit d'un ensemble de services; c'est ainsi que nous procédons. La question est de savoir comment nous pouvons répondre le mieux à leurs besoins de façon à pouvoir adapter la prestation de nos services.

M. Colin Fraser: Cela comprend-il les services en santé mentale? Y a-t-il des questions à ce sujet?

Cmdre Sean Cantelon: Certaines questions portent sur les principaux facteurs de stress, tandis que d'autres portent sur la qualité de vie. Cela permet d'évaluer les besoins pour la prestation de programmes liés à la santé mentale.

À ma connaissance, cela ne... Il pourrait y avoir une question à ce sujet. Je me dois d'être prudent.

M. Colin Fraser: Très bien. Toutefois, si vous pouviez nous fournir ces renseignements, cela nous serait utile.

Cmdre Sean Cantelon: D'accord. Nous pouvons vous fournir le plus récent sondage.

M. Colin Fraser: En ce qui concerne le RARM, le membre peut recevoir une aide au revenu pour un maximum de 24 mois s'il ne peut trouver un emploi ou retourner au travail.

Pouvez-vous m'aider à comprendre les critères précis utilisés pour déterminer la durée des prestations du RARM?

Cmdre Sean Cantelon: Avec plaisir.

Depuis 1982, tous les membres des Forces armées canadiennes participent obligatoirement au régime d'invalidité de longue durée par l'intermédiaire du RARM, un régime offert par le gouvernement. Ils peuvent aussi obtenir d'autres produits offerts par le RARM, notamment une assurance-vie facultative.

S'ils sont libérés pour raisons médicales s'ils font une demande de libération pour des raisons non médicales liées à un problème de santé, le régime d'assurance-invalidité leur donne droit à deux années de salaire, au taux maximal de 75 % du salaire antérieur. La prestation est ajustée s'ils reçoivent une pension, comme pour tout

autre régime d'assurance-invalidité, y compris celui de leurs collègues de la fonction publique fédérale.

Pendant ces deux ans, les militaires participent au programme de réadaptation professionnelle offert par l'UISP. Pour être admissible au régime, le demandeur doit être considéré comme souffrant d'une incapacité totale et permanente. Certaines personnes reçoivent des prestations du régime depuis plus de 20 ans; ils y sont admissibles aussi longtemps que nécessaire. C'est l'aspect général.

L'inscription au régime — puisque vous l'avez demandé — se fait dès l'enrôlement, par l'intermédiaire de l'UISP. C'est en quelque sorte un guichet unique. L'accès au régime se fait automatiquement, en cas de problème médical. Les Services financiers du RARM gèrent le régime, et l'assureur est Manuvie.

• (1615)

M. Colin Fraser: Dans votre exposé, vous avez parlé de votre collaboration avec des organismes tiers et vous avez donné un exemple.

Je me demande si vous avez d'autres exemples, en particulier dans le domaine de la santé mentale. J'aimerais savoir si vous avez constaté une augmentation du nombre d'organismes tiers qui communiquent avec vous ou si vous avez établi plus de partenariats avec ces organismes ces dernières années, où l'on a pleinement pris conscience de la gravité des problèmes de santé mentale chez les membres des Forces armées canadiennes et les anciens combattants.

Pourriez-vous parler de cet aspect, s'il vous plaît?

Cmdre Sean Cantelon: Permettez-moi de revenir un peu en arrière.

De plus en plus d'organismes se manifestent chaque année. L'organisation du directeur de la gestion du soutien aux blessés établit la liste des organismes partenaires. J'ai donné l'exemple du PAT.

Les services d'aide en santé mentale suscitent beaucoup d'intérêt, que ce soit chez les organismes partenaires ou à l'ICRSMV, un organisme de recherche qui traite avec Anciens Combattants Canada et les familles des militaires.

Dans le domaine de la santé mentale, je pourrais vous donner l'exemple d'un nouvel organisme appelé Team Rubicon, qui a été fondé au Canada. Cela nous ramène au sentiment d'appartenance, et je vois que beaucoup acquiescent. Team Rubicon permet aux gens de mettre à profit en tant que civils leurs compétences militaires dans le cadre de diverses interventions, en collaboration avec d'autres personnes. Évidemment, celui qui fait partie intégrante de notre groupe d'organismes... Vous avez obtenu le témoignage de Jay Feyko, un membre du « Personnel des fonds non publics » qui travaille au sein des SBMFC. Donc, nous avons des partenariats avec des organismes.

Il y a des organismes de soutien direct, comme Sans limites. Nous travaillerions avec un autre organisme du genre et avec des organismes que je qualifierais de normatifs — si vous me permettez d'ajouter cela — pour des organismes comme Team Rubicon. Il y a une longue liste, qui figure sûrement sur le site Web. Ce serait le meilleur endroit pour trouver ces noms, monsieur le président.

Le président: Merci.

Monsieur Eyolfson.

M. Doug Eyolfson (Charleswood—St. James—Assiniboia—Headingley, Lib.): Nous vous remercions de votre présence ici aujourd'hui.

J'aimerais approfondir une très bonne question posée par M. Kitchen au début de la séance. Nous avons parlé de l'identité des membres des forces armées. Comme le dit le vieux slogan, ce n'est pas seulement un travail; c'est l'identité d'une personne. Bien sûr, lorsqu'elles sont libérées, ces personnes souhaitent garder leur identité.

Nous savons que certains membres quittent les forces armées à cause d'une maladie ou d'une blessure. Ils seraient capables d'assurer d'autres rôles dans les forces armées, mais ne peuvent le faire en raison de l'universalité des services, parce qu'ils ne peuvent s'acquitter de certaines tâches. Y a-t-il une façon de désigner les rôles qu'ils pourraient jouer en tant que civils au sein de l'armée?

Nous savons qu'il y a des emplois civils dans l'armée. Il y a des civils qui s'acquittent de certaines tâches; les commis de bureau, notamment. Est-ce qu'il y a une façon de désigner les anciens combattants qui pourraient travailler à titre de civils tout en continuant de participer aux activités de l'armée?

Cmdre Sean Cantelon: C'est l'un des principaux points des séminaires du SPSC. Je ne veux pas aller trop dans les détails sur la priorité accordée aux anciens militaires par la fonction publique. D'autres témoins seraient mieux placés que moi pour en parler. Je peux toutefois vous parler du personnel des Fonds non publics, un organisme qui travaille pour les Forces armées canadiennes. Je suis responsable de cet organisme en ma capacité de directeur général des Services de bien-être et moral des Forces canadiennes, et 40 % des employés de l'organisme — soit plus de 4 500 personnes — sont d'anciens membres des forces armées ou sont mariés à un membre des forces armées. Les anciens militaires, qui peuvent offrir divers services, représentent pour nous une grande source de richesse.

Jay Feyko, qui a témoigné devant vous, est un bon exemple à cet égard. Nous avons embauché un ancien major qui avait une expérience unique et qui a pu mettre en oeuvre un programme par l'entremise du Service de bien-être et moral. C'est exactement ce que nous voulons faire. Nous voulons aider ces gens à faire partie de l'équipe et à préserver leur identité.

M. Doug Eyolfson: C'est bien.

À ce sujet, est-ce qu'il faudrait une meilleure coordination entre la fonction publique et l'armée, pour les décisions relatives à l'embauche?

J'ai été quelque peu surpris d'apprendre que ce n'était pas l'armée qui embauchait ces personnes. Si elles travaillent pour l'armée, même si ce sont des civils... J'ai présumé à tort que les forces armées seraient responsables de leur embauche.

• (1620)

Cmdre Sean Cantelon: La Commission de la fonction publique, dont nous avons parlé dans nos déclarations préliminaires, est l'un de nos partenaires. Il y a des processus qui permettent d'embaucher les anciens combattants malades ou blessés de façon prioritaire. Les experts de la Commission de la fonction publique pourraient vous expliquer cela en détail. Ces anciens combattants ont un ensemble de compétences, une identité et une compréhension de la vie militaire, qui sont un atout dans la fonction publique.

M. Doug Eyolfson: D'accord, merci.

Est-ce que les Forces canadiennes analysent les circonstances de vie de ces personnes afin de les aider dans leur transition? Quel est leur niveau socio-économique? Quels sont leurs besoins financiers au moment de leur libération? Quelles sont les tâches effectuées dans les Forces canadiennes qui pourraient leur servir dans une carrière

civile? Est-ce que vous analysez ces renseignements pendant leur service actif?

Cmdre Sean Cantelon: Oui, nous le faisons un peu différemment.

C'est ce que font les Services financiers du RARM sur toutes les bases. Nous avons des conseillers financiers et des investisseurs. C'est exactement ce qu'ils font. Ils s'assoient avec les membres, désignent avec eux leurs objectifs de vie et leur permettent idéalement de réaliser leur « liberté 55 », si l'on veut; ils leur montrent ce qui est possible et établissent un plan. Nous le faisons partout. Pour les personnes en crise... idéalement, il faut les voir avant qu'ils ne vivent une crise financière et nous les orientons afin que leur carrière militaire et leur retraite soient réussies.

M. Doug Eyolfson: J'ai une question sur un autre sujet. Je comprends que les systèmes médicaux ne sont pas les mêmes pour les militaires actifs que pour le reste de la population. Les membres actifs des Forces armées canadiennes ne sont pas visés par la Loi canadienne sur la santé. Ils reçoivent tous leurs soins médicaux par l'entremise des forces armées. Bien sûr, lorsqu'ils deviennent d'anciens combattants, le ministère des Anciens Combattants supervise les soins qui leur sont offerts, mais ils sont visés par les divers systèmes de soins de santé provinciaux.

Y a-t-il une façon de coordonner les services des forces armées et du ministère des Anciens Combattants, surtout pour les anciens combattants qui ont des besoins médicaux complexes? Certains militaires qui quittent l'armée sont en santé et ne sont pas blessés; ils ont seulement besoin d'un médecin de famille comme tout le monde et peuvent attendre. D'autres militaires ont toutefois des blessures ou des problèmes médicaux complexes et ont besoin d'être pris en charge rapidement. Y a-t-il une forme de coordination entre Anciens Combattants Canada et les Forces canadiennes?

Captv Marie-France Langlois: Oui, par l'entremise du Médecin général. Cela relève de son mandat.

Cmdre Sean Cantelon: C'est un des services offerts par l'UISP; cette conversation par l'entremise du SSSBO ou par l'entremise de ce processus.

M. Doug Eyolfson: Très bien.

Sur ce, j'ai terminé.

Le président: Merci.

Monsieur Brassard, vous avez la parole.

M. John Brassard (Barrie—Innisfil, PCC): Merci, monsieur le président.

Capitaine Langlois, je veux revenir sur certains sujets que vous avez abordés. Vous avez parlé du rapport de l'ombudsman du MDN. Vous avez aussi parlé de soutien guidé. Est-ce que vous parlez du service de type « conciergerie » auquel fait référence l'ombudsman du MDN dans son rapport?

Captv Marie-France Langlois: Oui.

M. John Brassard: Vous avez aussi dit que ce serait une responsabilité d'Anciens Combattants Canada. Pouvez-vous confirmer que c'est bien le cas?

Captv Marie-France Langlois: C'est intéressant, parce que la transition des membres se veut un effort conjoint des Forces armées canadiennes et du ministère des Anciens Combattants. Certains volets relèvent des forces armées et d'autres du ministère des Anciens Combattants, mais le soutien guidé est géré par le ministère des Anciens Combattants, en collaboration avec les Forces armées canadiennes.

Cmdre Sean Cantelon: Nous ne sommes pas des experts du ministère des Anciens Combattants; ils ont un projet pilote en matière de soutien guidé et nous allons miser sur ces résultats pour combler les écarts et aller de l'avant.

M. John Brassard: Comme vous le savez, l'ombudsman du MDN a dit que cela allait changer les règles du jeu; les Forces armées canadiennes garderont les membres libérés pour des raisons médicales jusqu'à ce que toutes les prestations, y compris celles du ministère des Anciens Combattants, soient réglées. Il a également parlé du service de conciergerie et de l'outil qui permettait aux membres des Forces armées canadiennes de comprendre la gamme d'avantages auxquels ils pourraient avoir droit. Est-ce que les Forces canadiennes ou le MDN ont de la difficulté à mettre en oeuvre ces changements?

Si l'ombudsman et, bien franchement, le comité des anciens combattants l'ont recommandé au Parlement, au gouvernement, est-ce que vous éprouvez des difficultés de votre côté? Avez-vous du mal à mettre tout en place avant le transfert au ministère des Anciens Combattants? Est-ce que le MDN fait face à des problèmes de logistique?

• (1625)

Cmdre Sean Cantelon: Pour revenir aux points abordés par l'ombudsman, c'est exactement ce que nous faisons; nous offrons ce processus simplifié par l'entremise de l'UISP, du CISP et nous assurons toute la transition. Le général Corbould en était responsable et il a présenté une proposition au chef pour une réorganisation qui répondra à ces recommandations de sorte que ce soit plus simple pour les membres, avec un service de conciergerie guidé...

M. John Brassard: Est-ce que c'est récent?

Cmdre Sean Cantelon: C'est très récent. Il s'en est occupé tout juste avant sa retraite.

Ces changements seront mis en oeuvre bientôt, je l'espère. Entretemps, nous faisons ce travail en coulisse tous les jours. Bien que je ne puisse pas vous faire d'annonce exacte pour le moment, nous n'attendons pas ces annonces pour combler les lacunes et pour accroître cette capacité. Elle fait clairement partie du double mandat des membres des Forces armées canadiennes, qui restent membres jusqu'au jour où ils sont libérés. Le chef prend la chose très au sérieux, tout comme moi à titre d'officier responsable. Nous allons nous occuper de ces gens jusqu'à ce qu'ils soient prêts à retirer leur uniforme; puis, le jour suivant, le ministère des Anciens Combattants les prendra en charge. Nous ne voulons pas toutefois que ce jour-là constitue la première rencontre avec les représentants d'Anciens Combattants Canada. C'est ce que fait valoir la capitaine. Il faut qu'il y ait des rencontres comme c'est le cas présentement pour les cas complexes au CISP, avec un agent des services aux vétérans, ou avec les autres niveaux de soin appropriés.

C'est l'objectif que nous voulons atteindre; nous voulons donc aborder toutes les questions décrites par l'ombudsman.

M. John Brassard: Je suis heureux d'entendre cela.

Je voulais aussi aborder la question de la réembauche. Bien sûr, on accorde la priorité à ces personnes dans la fonction publique, mais ce qui se dégage de votre témoignage et de notre recherche, c'est que le pourcentage de personnes qui sont libérées pour des raisons médicales ou qui prennent leur retraite des Forces armées canadiennes et qui peuvent obtenir un emploi au sein de la Fonction publique du Canada ou du MDN est extrêmement faible. À quoi attribuez-vous cela? Pourquoi n'embauchons-nous pas plus d'anciens

combattants? Pourquoi n'embauchons-nous pas plus de membres des Forces armées canadiennes au sein de la fonction publique?

Cmdre Sean Cantelon: Je ne peux pas répondre à cette question. Je ne sais pas quelles sont les mesures d'embauche du gouvernement fédéral.

M. John Brassard: Est-ce une question de qualifications? Vous pouvez certainement nous parler de ce qui se passe en arrière-plan. Est-ce que nous préparons les membres des Forces armées canadiennes, nos anciens combattants à...

Cmdre Sean Cantelon: Nous pouvons certainement parler de cela. C'est le point soulevé par la capitaine Langlois: la capacité de transformer le jargon militaire unique en des capacités civiles, de passer de la capacité de décrire la réparation d'un char d'assaut sur le terrain à la capacité de rénover une maison, par exemple, parce que la plupart des Canadiens comprennent comment on rénove une maison. Ce sont les outils que nous voulons créer.

Nous offrons une formation sur la préparation d'un curriculum vitae et d'autres programmes par l'entremise du Service de préparation à une seconde carrière dont j'ai parlé pendant ma déclaration préliminaire. Il faut l'améliorer et le rendre plus professionnel, et c'est ce que nous faisons. Nous allons en faire de plus en plus et toujours faire mieux; offrir de meilleurs outils et travailler avec des partenaires comme le Programme d'aide à la transition, qui offre un webinaire sur la façon de passer une entrevue et de s'exprimer. Souvent, le problème n'est pas un manque de compétences, mais plutôt la façon de s'exprimer en entrevue. C'est ce qui fait la différence. Nous abordons cette question dans les Forces canadiennes.

M. John Brassard: Je crois que c'est un élément essentiel, commodore, parce que nous voulons comprendre les questions relatives à la santé mentale et au suicide des anciens combattants. La transition, le sentiment d'appartenance, ne se limitent pas à l'armée, et l'emploi joue un rôle important dans la vie de ces gens.

Merci, monsieur.

Le président: Monsieur Graham, vous avez la parole.

M. David de Burgh Graham (Laurentides—Labelle, Lib.): Merci, commodore et capitaine. Je remarque vos rubans et aussi quelques médailles pour votre service au Moyen-Orient.

J'ai plusieurs questions à vous poser. Je crois que je dois faire référence à l'un de mes romans préférés, *Catch-22*, où le personnage de Yossarian ne peut obtenir une libération en vertu de l'article 8 parce que s'il dit qu'il est fou, on saura qu'il ne l'est pas; s'il ne le dit pas, on saura qu'il l'est. D'une façon ou d'une autre, il est pris là.

Si je suis membre des forces armées et que je pense souffrir d'une maladie mentale, quels sont les obstacles qui m'empêcheront de faire face à ce problème et me placeront en situation d'impasse?

• (1630)

Cmdre Sean Cantelon: Cela revient au stigmatisation. Au bout du compte, les obstacles ont trait à la façon dont on demande de l'aide, dans l'armée comme dans le reste de la société. Nous travaillons très fort à faire changer la culture. Il n'y a pas d'obstacle physique. Il n'y a rien qui vous empêche d'aller à l'hôpital, de dire que vous vivez des difficultés et d'obtenir ces services. Le Médecin général pourrait vous expliquer l'ensemble du programme.

Rien ne vous empêche d'y aller. Tout ce que vous avez à faire, c'est de dire à votre sergent, à votre agent de programme ou à votre commodore que vous devez vous rendre à l'hôpital. C'est tout. Personne ne vous demandera pourquoi. Les gens avec qui vous avez une relation de travail étroite vous poseront peut-être la question, mais au bout du compte, c'est votre choix d'en parler ou non. Une fois que vous êtes entré à l'hôpital, vous avez accès aux programmes et services offerts dans notre système de soins de santé. Il revient à nous, à l'équipe de direction et aux Forces canadiennes, de travailler à changer cette culture, tout comme nous le faisons dans l'ensemble du pays, pour faire comprendre qu'un pansement invisible autour de la tête, c'est la même chose qu'un pansement sur un bras cassé.

M. David de Burgh Graham: C'est juste, mais ce que je veux dire, c'est que si une personne ne se sent pas bien mentalement et sait que si elle se fait traiter, elle sera désignée par la structure militaire comme étant une personne souffrant de maladie mentale qui n'est donc pas apte à servir, alors elle continuera de servir pour éviter de se faire mettre à la porte parce qu'elle souffre d'une maladie. La plus proche comparaison dans la vie civile serait celle d'un sonneur d'alarme. Si vous dénoncez, vous devez être protégé. Est-ce qu'on offre une certaine protection à ces personnes?

Captv Marie-France Langlois: Le programme de SSBSO, un programme de soutien par les pairs, est confidentiel, et la chaîne de commandement n'est pas au courant des interactions entre les pairs et les gens qui obtiennent leur appui. C'est souvent la première étape à franchir avant de demander de l'aide médicale, parce que ces pairs ont vécu la même expérience. Ces programmes, comme Sans limites, visent l'aide entre les pairs et le bien-être, et parfois il faut passer par cette première étape pour obtenir des références ou pour accepter d'aller de l'avant et comprendre que cela améliorera notre bien-être.

Il ne fait aucun doute que ces programmes sont bénéfiques.

Cmdre Sean Cantelon: Il y a un lien dans votre question que j'aimerais défaire un peu; c'est cette supposition que, parce que je reçois des services d'aide en santé mentale et que je suis en uniforme... Lorsque je travaillais dans l'Arctique, j'ai été impliqué dans l'écrasement du vol 6560 de la First Air, ce 737 qui a malheureusement manqué la piste et s'est écrasé contre une montagne en plein milieu de l'opération Nanook. Nous avons perdu plusieurs membres. J'étais le répondant sur les lieux. Au fil des ans, j'ai eu des problèmes à cause de cela, et j'ai pu les surmonter grâce à l'aide médicale. Cela ne m'a pas empêché de continuer à faire mon travail. En fait, ce n'est pas différent d'une personne qui a des problèmes d'alcool ou qui se remet d'une blessure musculosquelettique. Ces personnes peuvent se rétablir et être fonctionnelles.

La maladie mentale n'entraîne pas automatiquement une libération des Forces armées canadiennes. D'autres généraux et adjudants-chefs ont parlé de leurs propres... On peut gérer la situation et avancer. C'est la clé; je voulais donc défaire cette hypothèse selon laquelle on était automatiquement libéré des forces armées simplement parce qu'on consultait un psychologue ou un travailleur social à propos d'un quelconque problème. Je crois que plus il y aura de cas, plus on parlera de la possibilité d'aller de l'avant et de continuer d'être un membre fonctionnel des forces armées, sans restriction à l'égard des promotions, etc. mieux on se portera... C'est la culture dont je parlais plus tôt.

M. David de Burgh Graham: Vous avez parlé plus tôt du moment où une personne est prête à retirer son uniforme. Comment savez-vous qu'une personne est prête, sur le plan médical? Si l'on se retrouve dans une situation où l'armée est d'avis que la personne doit

quitter les forces armées, mais que la personne ne veut pas le faire, comment gérez-vous cela?

Cmdre Sean Cantelon: Vous avez posé une question médicale. Nous ne sommes pas des médecins militaires, alors nous ne pouvons pas répondre à cette question. Nous pourrions vous parler du processus.

Captv Marie-France Langlois: Oui. Si une personne a des contraintes à l'emploi pour des raisons médicales qui enfreignent l'universalité du service, alors elle devra probablement faire une transition. Le processus de transition s'échelonne sur une période de six mois à trois ans, selon la complexité des besoins de la personne. Bien sûr, étant donné notre travail et les efforts que nous déployons en matière de transition au sein des Forces armées canadiennes et du ministère des Anciens Combattants, nous voulons être certains que les membres sont prêts à faire la transition.

Il faut satisfaire aux critères de l'universalité du service. Parfois, les personnes ne répondent pas à ces exigences, mais peuvent demeurer à l'emploi des Forces armées canadiennes, peuvent être maintenues en poste jusqu'à trois ans et peuvent être employées à ce titre. Cela peut varier de six mois à trois ans.

• (1635)

M. David de Burgh Graham: Au cours des dernières semaines — je suis membre du Comité depuis quelques semaines seulement —, nous avons beaucoup parlé de la formation de base que doit suivre un nouveau soldat, un nouveau membre de l'armée, pour entrer dans le monde militaire, mais il n'existe aucun processus similaire lorsque les militaires doivent effectuer un retour à la vie civile. Êtes-vous d'accord avec cela?

Le président: Veuillez répondre rapidement s'il vous plaît.

Cmdre Sean Cantelon: Non, je ne suis pas d'accord avec cela.

Le président: Merci.

Madame Wagantall, vous avez la parole.

Mme Cathay Wagantall (Yorkton—Melville, PCC): C'était une réponse rapide. Je vais peut-être vous donner plus de temps pour y répondre.

J'essaie de comprendre ce qu'est l'UISP. Si un militaire n'est pas apte à servir les forces armées à un certain moment, son objectif est probablement de reprendre sa carrière et de retourner au travail ou, s'il reconnaît qu'il ne peut plus respecter les normes relatives à l'universalité, alors il deviendra un ancien combattant.

Le ministère des Anciens Combattants et les Forces armées canadiennes travaillent en collaboration à ce dossier. Comment les décisions sont-elles prises? Qui est responsable de la décision finale, dans un sens ou dans l'autre? À mon sens, si une personne doit être restituée, la décision finale revient aux Forces armées canadiennes. Si on détermine que la personne doit quitter les forces armées, alors il reviendrait à Anciens Combattants Canada de décider quand la personne est prête à faire la transition.

Captv Marie-France Langlois: La décision de quitter les forces armées ou d'y rester est une décision administrative prise par le directeur de l'administration des carrières militaires, qui détermine si les contraintes à l'emploi pour des raisons médicales répondent aux exigences liées à l'universalité du service.

Mme Cathay Wagantall: Ce sont donc les Forces armées canadiennes qui prennent la décision.

Captv Marie-France Langlois: Oui.

Mme Cathay Wagantall: D'accord. On parle ici de maladie mentale et de suicide; le lien entre la maladie mentale et les expériences comme la vôtre est clair. Vous avez vécu une crise, et cela fait partie de votre vie maintenant. On entend aussi souvent parler des frustrations relatives au processus de libération; vous tentez de régler ce problème pour une transition sans heurt. Je me demande pourquoi on libère ces gens dans le monde des anciens combattants avant qu'ils n'aient accès à un médecin de famille, avant que leur maison ne soit rénovée; on les laisse sans argent alors qu'ils doivent attendre des mois avant d'être payés. Cela augmente leur niveau de stress.

Aussi, comme l'a constaté mon collègue après avoir parlé aux personnes qui aident les anciens combattants par l'entremise des programmes de transition, nous les préparons et les conditionnons à la mentalité de combat ou de fuite et à un changement dans leurs habitudes de sommeil, mais ensuite nous nous attendons à ce qu'ils fassent sans aide la transition vers la vie civile, à ce qu'ils fassent comme tout le monde, à ce qu'ils se couchent plus tard parce que c'est ce que nous voulons. Ils ne sont pas préparés à cela, mais ils pourraient l'être. Il existe des façons de reprogrammer les gens — c'est un mauvais choix de mot — pour qu'ils puissent à nouveau dormir sans avoir cette réaction de combat ou de fuite. Pourquoi libérons-nous ces personnes sans leur faire ce cadeau qui, je crois, diminuerait beaucoup leur niveau de stress mental lorsqu'ils tentent de se réhabituer à la vie civile normale?

Cmdre Sean Cantelon: C'est une grande question. Je vais commencer par le début. Le chef a été très clair. Nous allons professionnaliser les services de transition. Une partie de cette réponse est directement liée à votre question au sujet du bon moment pour partir. La capitaine Langlois a expliqué les processus actuels et la justification relative au manquement à l'universalité des services. Nous travaillons avec nos collègues d'ACC pour améliorer le processus de sorte qu'au fil de la transition, ils deviennent plus « civilisés » — faute d'un terme plus approprié —, mais qu'ils gardent quand même leur identité militaire, pour faire référence à ce dont vous avez parlé plus tôt.

Selon leur carrière, leur lieu de résidence et la région du pays dans laquelle ils se trouvent, les militaires sont confrontés à divers défis. Si vous vivez sur une très grande base militaire dans une ville très éloignée, comme Petawawa — en fait, Petawawa n'est pas une ville éloignée — ou Wainwright, votre situation diffère grandement de celle d'un militaire qui vit ici à Ottawa et qui peut se fondre dans la population.

Mme Cathay Wagantall: En Saskatchewan.

Cmdre Sean Cantelon: Oui, en Saskatchewan et à Moose Jaw. Cela fait partie d'un programme de professionnalisation et d'un processus visant à combler les lacunes. Nous y travaillons très fort. Je ne peux pas vous parler du moment exact de la libération. Il faut tenir compte de plusieurs options afin de déterminer cela.

Est-ce que je peux aborder un point au sujet du revenu, rapidement?

• (1640)

Mme Cathay Wagantall: Oui.

Cmdre Sean Cantelon: Si les militaires ont fait leur demande de prestations d'invalidité de longue durée, ce qu'ils font lorsqu'ils entreprennent un programme de réhabilitation professionnelle, dans la grande majorité des cas, ils commencent à recevoir leur argent dans les 16 jours suivant leur dernier chèque de paye. C'est leur assureur privé qui gère ce programme. Je ne peux pas parler des autres sources de revenus citées dans les histoires que l'on entend,

parce que je ne suis pas responsable des pensions ou des prestations pour les anciens combattants.

Mme Cathay Wagantall: Oui, je crois que c'est ACC qui est responsable de cette question. J'ai une dernière question, rapidement. Nous avons aussi entendu la frustration des militaires qui doivent retirer leur uniforme. On leur dit au revoir, et c'est terminé. Avez-vous pensé à une façon de reconnaître le service de ces personnes, même si leur cheminement ne correspond pas à celui qu'elles avaient envisagé ou que les forces armées avaient envisagé pour elles à long terme? Parce que ces militaires quittent l'armée sans se sentir valorisés par les Forces canadiennes, à qui ils ont donné leur vie.

Captv Marie-France Langlois: Nous avons un programme, Départ dans la dignité. Les militaires reçoivent une lettre du premier ministre et du maire, et un certificat de service. On organise des événements où les amis et la famille des militaires se réunissent; ils reçoivent souvent un cadeau de leur unité et leurs pairs leur rendent hommage. Tout est fait selon le souhait de la personne. Parfois, les gens veulent quitter l'armée de façon plus discrète; d'autres veulent quelque chose de plus grand.

[Français]

d'une plus grande envergure.

[Traduction]

Le programme existe et il fonctionne bien.

Cmdre Sean Cantelon: Mais c'est leur choix.

Le président: Merci.

Madame Mathysen, vous avez la parole.

Mme Irene Mathysen: Merci, monsieur le président.

Je voulais revenir à une question posée plus tôt au sujet des défis auxquels est confrontée l'UISP. Avez-vous suffisamment de personnel? Certains anciens combattants nous ont dit qu'il n'y avait pas assez de ressources pour effectuer le travail.

Est-ce que vous avez suffisamment de personnel? Dans la négative, avez-vous de la difficulté à trouver des personnes qualifiées pour faire ce travail très sensible et important? Que recherchez-vous? Recevez-vous assez de financement? Souvent, les problèmes émanent d'un manque de ressources. Avez-vous suffisamment de fonds?

Captv Marie-France Langlois: Nous nous acquittons de notre mission, mais comme le nombre de libérations pour des raisons médicales a augmenté récemment, le personnel subit plus de pression. Le renouvellement de la structure de l'UISP pensé et présenté par le général Corbould avec l'appui du chef permettra d'accroître la structure de l'UISP afin de veiller à offrir des services de haut niveau pour que nous puissions nous acquitter de notre mandat sans trop de problèmes.

Mme Irene Mathysen: Quel type de personne peut offrir ce soutien très important?

Captv Marie-France Langlois: L'UISP compte de nombreux anciens militaires, devenus civils, parce qu'ils ont une expertise et une expérience qu'ils peuvent partager avec les autres. Pour les membres du personnel militaire, cela varie. Ils proviennent de divers milieux. Nous misons surtout sur la qualité des personnes, sur leur compassion et leur capacité d'écoute. Presque tous les membres du personnel sont là parce qu'ils veulent redonner aux forces armées. Certains ont pris part aux opérations, tandis que d'autres ont un proche qui a vécu ces expériences de vie, et ils veulent tous être là pour aider les membres des Forces armées canadiennes. C'est ce que nous cherchons.

Mme Irene Mathysen: Je ne sais pas si vous allez pouvoir répondre à ma prochaine question ou si elle correspond à votre rôle. Bien sûr, en tant que députés, nous entendons surtout parler les personnes qui n'ont pas réussi leur transition. Elles s'expriment parfois très ouvertement.

Est-ce que vous faites le suivi de ces personnes? Avez-vous un moyen de rétablir le contact avec elles? Avez-vous un mécanisme qui vous permet de renouer avec ces personnes pour tenter de combler les lacunes ou de les aider à passer à travers une période très difficile dans le monde civil?

• (1645)

Captv Marie-France Langlois: Chaque fois qu'une personne pose une question au ministre, au chef ou à l'unité, nous prenons le temps de répondre, d'effectuer un suivi et de boucler la boucle avec la personne touchée.

Est-ce que nous suivons tout le monde? Non. L'UISP a un système de suivi, mais il sert à veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte. Les gens qui viennent à nous sont inscrits dans le système et nous nous assurons de faire un suivi auprès d'eux.

Cmdre Sean Cantelon: C'est seulement jusqu'à ce que les personnes soient libérées. Une fois qu'elles le sont, je peux vous assurer que lorsque nous voyons les manchettes, nous effectuons une vérification et si nous trouvons des erreurs dans notre processus, nous les corrigeons.

Ma collègue vous a déjà parlé de l'engagement auprès des personnes.

Le président: Merci. Voilà qui met fin à la discussion d'aujourd'hui.

Au nom du Comité, je vous remercie tous les deux, capitaine et commodore, d'avoir pris le temps de venir témoigner ici aujourd'hui malgré votre horaire chargé, et merci pour tout ce que vous faites pour nos militaires.

Nous allons suspendre la séance pendant quelques minutes, puis nous passerons aux travaux du Comité, avec le comité directeur.

Merci. La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>